

Articulation CPTS / ASV / CLSM : Pourquoi ? Comment ? Pour mettre en place quels projets sur un territoire ?

Guillaume Ruenes, coordinateur CPTS Lyon 7

Carène Labry, coordinatrice ASV Lyon 7^{ème}

Denisot Marie, coordinatrice CLSM Lyon 7^{ème}

En bref, un CLSM, un ASV, une CPTS ...

- **L'Atelier Santé Ville** : C'est le volet santé du Contrat de Ville, c'est-à-dire la démarche de coordination et d'animation d'un quartier prioritaire sur la thématique santé, dont l'objectif est la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. A Lyon, les postes sont portés par la Ville. Les actions mises en œuvre sont co-financées (Etat, ARS, Métropole...).
- **Le Conseil Local de Santé Mentale** : C'est une démarche de coordination et d'animation de l'ensemble des acteurs d'un territoire pour répondre aux besoins de santé mentale de la population qui vit sur ce territoire. A Lyon les postes sont portés par le CH Le Vinatier en co-financement avec la Ville de Lyon et l'ARS.

- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** : Elle est constituée de l'ensemble des professionnels de santé libéraux d'un territoire donné qui souhaitent se coordonner entre eux et avec les autres structures de santé pour répondre aux besoins de santé qu'ils ont identifié sur le territoire où ils exercent. Les CPTS se montent à l'initiative des libéraux et sont financées par la CPAM et l'ARS.
- **4 missions socles** :
 - L'accès à un médecin traitant
 - L'organisation des soins non programmés
 - La mise en place de parcours de soin
 - La prévention
- **La CPTS de Lyon 7^{ème}** : Elle regroupe environ 300 professionnels de santé et fonctionne depuis environ 3 ans.

Pourquoi articuler ces trois dispositifs ?

- Améliore l'interconnaissance des professionnels de santé au sens large sur un même territoire
- Permet d'interconnecter plusieurs réseaux : les libéraux, les services publics de santé, les structures d'accompagnement social, médico-social, associatives.
- Permet de faire monter en compétence les libéraux, sur la connaissance du territoire, du réseau, de certaines thématiques de santé
- Permet d'avoir une vision partagée des besoins et de s'appuyer sur un diagnostic précis de ces derniers
- Permet la participation des libéraux à des actions de prévention et de légitimer ainsi les messages sur certaines thématiques.
- Permet d'avoir une vision plus complète de l'utilisateur, de ses besoins
- Travailler sur la première ligne de soin notamment en santé mentale
- Permet de co-financer des actions, mise en commun de moyens humains, logistiques

Comment on articule ces trois dispositifs ?

- En se rencontrant, en participant aux instances respectives des différents dispositifs
- En cherchant quels sont les sujets communs sur lesquels on peut travailler ensemble, et ceux qui au contraire du ressort de chaque dispositif
- En mettant en commun les diagnostics, les données, les contacts, les réseaux
- En s'échangeant de bons procédés : prêt de salles, mise en lien avec un professionnel de santé, relaye des informations des uns des autres dans nos réseaux respectifs
- En commençant par essayer de monter une première action ensemble.
- Tout ça prend du temps mais c'est un temps nécessaire qui en fait gagner par la suite

Pour mettre en place quels projets ? « A vos marques, prêts, parlez ! » un exemple d'articulation CLSM / CPTS

- **Contexte / Constats / Besoins :**
 - Une commission enfance petite enfance du CLSM qui travaille sur les difficultés de langage des enfants, majorés depuis la crise COVID et chez les familles les plus vulnérables
 - Un constat d'un an d'attente pour un premier bilan orthophonique sur l'arrondissement du au faible nombre de praticiens sur le territoire
 - L'absence de poste d'orthophoniste sur le CMP Pédo du 7ème
 - La présence d'une association de prévention en orthophonie (APPOR) connue dans le réseau CLSM
 - Des professionnels libéraux et des structures petites enfance motivés pour tenter de monter un projet ensemble.

- **Objectif général de l'action** : Prévenir les troubles du langage chez les enfants de moins de trois ans les plus vulnérables et renforcer la guidance parentale sur la question du langage
- **L'action** :
 - Formation de 4 professionnels des deux PMI de l'arrondissement + 2 orthophonistes libérales par l'APPOR autour de l'outil « A vos marques, prêts, parlez! »
 - Mettre en place des ateliers à destinations des familles, dans des structures de proximité (cycles de 4 séances dans différents lieux de l'arrondissements)
 - Orientation des familles par la PMI, les orthophonistes libérales, le CMP et la psychologue des crèches municipales.
 - Possibilité de reprise de certaines situations compliquées par les professionnelles animatrices des ateliers avec la pédopsychiatre du CMP Pédo.

- **Comment cette action s'est mise en place ?**
 - Une réunion avec tous les partenaires pour définir le projet
 - Validation dans chaque structure de sa faisabilité (CPTS, CMP, PMI ...)
 - Appui sur le CLSM pour le lien avec les structures de proximité
 - Travail de partenariat entre les structures pour les orientations
 - Co-financement de cette action par la CPTS de Lyon 7^{ème} et la Ville de Lyon (via le CLSM)
 - Appui sur le coordinateur de la CPTS pour le suivi et l'évaluation de l'action.
- **Éléments de bilan**
 - Une très bonne appropriation des ateliers par les familles dont l'évolution a pu être notée tout au long du cycle d'ateliers
 - Montée en compétence des professionnels qui ont été formés sur les questions des difficultés langagières des enfants.
 - Liens renforcés entre les professionnels qui ont participé à l'action.
 - Projet reconduit sur 2023 et 2024
 - Discussion sur les modalités de déploiement du projet sur tout l'arrondissement

Pour mettre en place quels projets ? Programme « Prévention de l'obésité et du diabète », un exemple d'articulation ASV/ CPTS

- **Contexte / Constats / Besoins :**
 - Des données sur le quartier prioritaire démontrant de fortes problématiques liées au diabète et au risque d'obésité (ALD diabète, traitement antidiabétique, suivi service médecine scolaire).
 - Un groupe de travail « Médiation santé » de l'ASV Cité jardin-Gerland qui met en place des actions partenariales de prévention / promotion de la santé à partir des besoins repérés dans le quartier prioritaire, dont l'alimentation et la prévention du diabète / obésité.
 - Une priorité d'action en prévention santé sur l'obésité et le diabète pour des professionnels libéraux.
 - Des actions existantes dans le quartier qui demandent à être renforcées dans leurs modalités, apports et intervenants.
 - Des professionnels libéraux et des partenaires de l'ASV motivés pour travailler en complémentarité sur ce sujet.

- **Objectif général de l'action** : Promouvoir l'activité physique, lutter contre la sédentarité et l'isolement.
- **L'action** :
 - Mise en place par la CPTS 7 depuis septembre 2022 d'ateliers mensuels autour de l'alimentation/santé, en partenariat avec le groupe ASV, dans les structures du quartier prioritaire Cité jardin—Gerland : « p'tit déj et goûter » à l'école du quartier, « cuisine et dégustation » au centre social, « rythmes de vie et comportements alimentaires » à la bibliothèque, « prévention diabète »...
 - Participation 1/mois d'un professionnel de santé aux balades santé des mardis matins dans le quartier prioritaire.
 - Rencontre conjointe CPTS 7 / ASV avec le REPPPOP (réseau prévention précoce et prise en charge de l'obésité pédiatrique) / mise en place d'un webinaire pour les médecins.
 - Participation des professionnels de santé à l'évènement « Place à ma santé » - stand dépistage et prévention diabète.
 - Mise en place CPTS 7 / ASV d'actions pour la prochaine journée mondiale du diabète à Lyon 7.

- **Comment cette action s'est mise en place ?**
 - Lors des réunions de travail du groupe « prévention obésité diabète » de la CPTS 7 (infirmières, podologues, diététicienne) où la coordinatrice ASV est présente.
 - Présence d'un membre du groupe « prévention obésité diabète » de la CPTS 7 au GT Médiation santé de l'ASV.
 - Appui sur l'ASV pour le lien avec les structures de proximité.
 - Partenariat entre les structures pour mobiliser les habitants sur les ateliers.
 - Appui sur le coordinateur de la CPTS pour le suivi et l'évaluation de l'action.
- **Eléments de bilan**
 - Très importante mobilisation des professionnels de la CPTS 7 sur la mise en place des ateliers.
 - Régularité des ateliers qui permet un bon repérage pour les habitants.
 - Partenariat renforcé pour mobiliser les habitants sur les actions.
 - Permet à l'ASV d'avoir des professionnels de santé à ses côtés ; avoir des professionnels de santé est mobilisateur pour les habitants
 - Liens renforcés entre les professionnels CPTS / ASV.
 - Projet reconduit en 2023.

Comment l'articulation CPTS / ASV / CLSM contribue à la politique locale de santé ?

- Cela permet de mener des actions coordonnées qui répondent à des besoins identifiés par plusieurs acteurs de santé sur un même territoire.
- Les actions menées s'inscrivent dans les objectifs des politiques publiques de santé locales et nationales (Politique de la Ville, PRS, PRAPS, Segur, CLS etc)
- **Les points de vigilance :**
 - Difficulté à mobiliser les acteurs de santé dont les libéraux, avec le risque de sur sollicitation des partenaires.
 - Tenir compte de la temporalité dans la mise en place de ces actions.
 - Nécessité d'une coordination serrée entre dispositifs.